

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

“Aime Dieu et



va ton chemin.”

Bulletin de l'Union-Allet

VOL. VIII.

MONTREAL, FÉVRIER 1881.

No. 4

SOMMAIRE.

- 1.—LA NEUVIÈME CROISADE.
- 2.—REVUE DES INTÉRÊTS CATHOLIQUES.
 - I. ROME;
 - II. FRANCE;
 - III. IRLANDE;
 - IV. AMÉRIQUE;
 - V. PRUSSE.

- 3.—RÉCIT DE L'INVALIDE
- 4.—WILLIAM O'BRIEN—NÉCROLOGIE.
- 5.—LETTRE DU PÈRE CHALES.
- 6.—LETTRE DE M. LE COMTE DE CHAMBORD SUR LE POUVOIR TEMPOREL.
- 7.—NOTRE PRIME.
- 8.—NAISSANCES—DÉCÈS.
- 9.—SOUVENIRS DE VOYAGE.

La Neuvième Croisade.

M. Jules Delmas, rédacteur du *Courrier du Finistère*, vient de faire paraître un ouvrage d'un grand intérêt et d'une incontestable opportunité, intitulé : *La Neuvième Croisade*. En voici la préface :

Bien des ouvrages ont été publiés sur les zouaves pontificaux. Mais tous ne se rapportent qu'à une ou deux des diverses phases héroïques de ce corps chevaleresque.

Il est nécessaire de réunir comme en un faisceau les *Gesta Dei* accomplis par les zouaves.

Notre chef, le général de Charette, en avait indiqué les moyens dans les souvenirs publiés à la gloire et à la mémoire des zouaves.

“Ce n'est pas une histoire que j'ai faite, nous écrivait l'illustre et modeste général; j'ai simplement relié les faits entre eux; c'est un journal très-sommaire. On pourrait en tirer un parti merveilleux, car la légende est très-belle. Je laisse à d'autres ce soin.”

Encouragé par notre général, nous nous sommes mis à l'œuvre. Nous avons écrit l'histoire de la Neuvième Croisade, tout en donnant nos préférences au régiment que nous connaissons, auquel nous appartenons.

Ce n'est pas sans un sentiment de crainte que nous livrons notre travail à la publicité.

N'aurons-nous pas à répondre au secret reproche que l'on nous fera d'être demeuré beaucoup au-dessous d'un tel sujet ?

Du moins nous avons apporté à cette œuvre toute notre bonne volonté et tout notre cœur.

Nous avons vécu, pendant un temps trop court, hélas ! de la vie des zouaves. Nous avons été témoins de leur

dévouement, de leur abnégation, et nous avons résolu de leur offrir ce tribut de notre admiration.

A cette époque où la société, battue en brèche par les doctrines les plus perverses, oublie si vite les services rendus à la France, il est utile de rappeler l'histoire des zouaves.

Certains gens cherchent avec la plus mauvaise foi à la faire oublier. Et ces jours-ci des journaux républicains s'efforçaient de dénigrer, de calomnier notre général, au nom si pur et si glorieux, qui, à la tête d'un bataillon de zouaves, d'une compagnie des Côtes-du-Nord commandés par d'anciens zouaves, et des francs-tireurs de Tours et de Blidah, a sauvé, avec l'héroïque général de Sonis, dans la journée du 2 décembre, à Loigny, l'honneur militaire de la France et, par une charge devenue légendaire, a mis en fuite toute une division prussienne.

Et les républicains viennent prétendre, pour les besoins de leur triste cause, que le général est inconnu en France. A cela nous répondrons : “Si les républicains avaient été Français, on les aurait vus sur les champs de batailles et ils y auraient connu le général de Charette et ses zouaves.”

Des révolutionnaires ont tout fait pour détruire les traditions nationales. Ils ont sacrifié la France à l'unité italienne, l'unité allemande, obéissant en cela aux ordres de la secte. Et pendant la période de 1860-1870, ils se sont faits les alliés des ennemis de la patrie et de l'Eglise et ont combattu, de toutes armes l'armée pontificale.

Malgré leurs efforts, ils n'avaient pu démoraliser la France chrétienne; des volontaires se sont levés, ils ont pris l'épée de Charlemagne, et à Castelfidardo, à Mentana et à Rome, ils ont scellé de leur sang le dévouement de la fille aînée de l'Eglise au vicaire du Christ. Grâce aux légitimistes français, notre patrie est restée fidèle à la

mission à elle donnée par Dieu au baptistère de Reims. Aux zouaves elle doit d'être encore une nation : Dieu lui a tenu compte du sang versé pour sa cause et a éloigné le châtement dont il frappe les peuples qui l'ont renié.

Nous publions la première partie de la *Neuvième Croisade* ; elle commence à la guerre d'Italie et s'arrête à l'invasion garibaldienne de 1867.

La seconde partie comprendra la campagne qui a réjoui la chrétienté par la victoire de Mentana, ainsi que le siège de Rome et la campagne de France.

Ces deux volumes, nous l'espérons, ne seront pas les derniers. Sous un autre titre, nous dirons d'abord ce qu'ont été les zouaves dans la vie civile, où ils se sont encore dévoués. Et nous raconterons ensuite leurs nouveaux faits d'armes.

Nous recevrons avec reconnaissance toutes les communications que nos camarades voudront bien nous adresser.

Nous avons fait notre ouvrage d'après les rapports officiels, les lettres de nos amis, les *Souvenirs du Régiment* par le général de Charette, les *Souvenirs de l'armée pontificale* par le colonel de Becdelièvre, le journal de notre aumônier si regretté, Mgr Daniel, publié par M. le chanoine Allard, un ami des zouaves. En outre, nous avons consulté les ouvrages suivants :

Souvenirs d'Ancône, par le comte de Quatrebarbes, le *Général de Lamoricière*, par Keller, *Pie IX*, par Villefranche, *Souvenirs du Bataillon*, *Les Soldats du Pape*, *De Paris à Castelfidardo*, par Oscar de Poli, *Un hiver à Rome*, par le marquis de Ségur, *Le Zouave pontifical*, par le R. P. Bresciani, *Les Croisés de Saint-Pierre*, par le R. P. Franco, *La Croisade d'Italie en 1860*, par de La Vausserie, *Les Martyrs de Castelfidardo*, par le comte de Ségur, *Le volontaire Joseph Guérin*, par le chanoine Allard, *Lorette et Castelfidardo*, par Edmond Lafond, *Le Piémont dans les Etats de l'Eglise*, par Eugène Veuillot, *Journal des Evénements de Castelfidardo*, par l'abbé Symon de Lalreiche, *Pie IX*, par Louis Veuillot, *Les Volontaires de Pie IX*, par le R. P. Delaporte, *Inauguration d'un monument à Vannes, élevé à la mémoire des anciens évêques morts devant l'ennemi* ; *Henri de Bellevue*, par Le Gonvelio, *Les soldats du Pape et les Italiens à Rome*, par de Kersabiec, *Récit de la bataille de Castelfidardo et du siège d'Ancône* par un Romain. *Les Martyrs de la liberté de l'Eglise et Les Victoires de Pie IX*, par le R. P. Huguet, *Les Zouaves Pontificaux et Les Héros de Mentana*, par de Walincourt, *Histoire de l'invasion des Etats Pontificaux en 1867*, par le baron de Mévius, *Les Pontificaux et les Garibaldiens*, *Histoire de l'Invasion des Etats Pontificaux et du siège de Rome en 1870*, par le comte de Beaufort, *Dix années au service pontifical*, par le capitaine Russel-Killoug, *Charles Wagner, Mauricie du Bourg*, par le R. P. Chauveau, *La Campagne des Zouaves Pontificaux en France*, par le capitaine de Jacquemont, *Histoire de Henri V*, par de Saint-Albin, *Les Sociétés secrètes*, par le P. Deschamps, etc.

Revue des intérêts catholiques.

ROME.—La fête de la Purification de la très-sainte Vierge a été célébrée à Rome avec beaucoup de solennité. Le matin, les fidèles se pressèrent au pied des autels dans

les sanctuaires dédiés à Marie, afin d'implorer sur la cité sa maternelle protection ; le soir, on remarquait l'illumination brillante d'un bon nombre de palais et d'habitations privées.

Le lundi 7 février ramenait le troisième anniversaire de la mort du grand Pontife dont l'Italie porte encore le deuil. S. S. Léon PIII assistait dans la chapelle Sixtine au service solennel pour le Pape Pie IX, célébré par S. E. le Cardinal doyen. Mardi 8, en vertu d'une fondation récente de Mgr de Nekere, archevêque de Mélitène et chanoine de Saint Jean-de-Latran, un autre service de *Requiem* a eu lieu dans dans cette basilique, qui est l'église métropolitaine des Papes. Enfin un Comité spécial, composé des patriciens et des nobles dames romaines, s'est formé sous la présidence du cardinal Borroméo, pour faire célébrer, avec les offrandes dues à la piété des fidèles, des obsèques solennelles dans la basilique des Douze-Apôtres. Cette cérémonie funèbre, dont les préparatifs se font avec magnificence, a complété les témoignages de reconnaissance filiale rendus à la mémoire vénérée de Pie IX.

Le Souverain Pontife vient de faire parvenir à M. le docteur Heinrich, chanoine de Mayence, un bref pontifical qui fait l'éloge de sa nouvelle *Théologie dogmatique*, et qui en recommande l'usage tant aux ecclésiastiques qu'aux laïques.

Le 6 février a eu lieu, à l'église allemande, un service solennel pour S. Em. le cardinal Kutschker. Quatre cardinaux et tout le personnel de l'ambassade autrichienne étaient présents ; la foule était immense.

Les journaux catholiques de Rome publient le texte de la protestation que, sur l'initiative de M. le duc Salviati, les catholiques d'Italie se proposent de présenter au Parlement contre le projet impie qui a pour but d'autoriser le divorce. Ce document porte l'empreinte de la noble fermeté qui convient à ceux qui soutiennent la sainteté de la morale chrétienne, et qui, tout en ne se faisant pas illusion sur l'effet immédiat de leurs démarches, veulent établir que les actes des soi-disant délégués de la nation sont contraires à la foi des Italiens. Après avoir déclaré que l'indissolubilité du mariage est d'institution divine et que nul n'a le pouvoir de la violer, la protestation termine en ces termes : " Ne vous obstinez pas à préparer à l'Italie un aussi grand malheur. Ne permettez pas que par l'instabilité du mariage, l'amour et la fidélité conjugale s'affaiblissent, que l'éducation et la tutelle des enfants soient compromises, et que jetant la discorde au foyer domestique, les bases de la société elle-même soient ébranlées. Ne portez pas à la famille un coup aussi fatal, si vous ne voulez pas ruiner la patrie."

M. l'ambassadeur de France près le Vatican, ayant réuni les administrateurs des pieux établissements, français dont il est le président, a examiné et résolu plusieurs questions touchant l'église nationale de Saint-Louis. Il a été décidé que cette fondation vénérable recevrait enfin une destination conforme aux vœux si souvent exprimés par ses anciens supérieurs, notamment par M. l'abbé de Bonnechose, aujourd'hui cardinal, ces vœux que Mgr Druon a poursuivis avec une constance et une énergie très-louables. Tout en conservant le nombre actuel de

douze chapelains, dont trois seulement inamovibles, la maison de Saint-Louis admettra désormais neuf jeunes prêtres, se renouvelant tous les trois ans, mais choisis et proposés par les évêques; en même temps que ces neuf jeunes prêtres, la maison donnera l'hospitalité à six ou huit autres, également choisis et proposés par leurs évêques. Tous devront se perfectionner, durant les trois années de leur séjour à Rome, dans les hautes études de la théologie, de la philosophie, du droit et des sciences, que le Souverain Pontife encourage avec tant de sagesse. M. Desprez a ordonné qu'une partie des bâtiments de Saint-Louis, donnée jusqu'ici en location à des familles italiennes, soit rendue à l'établissement et consacrée aux nouveaux hôtes.

Il n'est pas besoin de dire combien Léon XIII se réjouit de cette décision, et de quelle importance elle sera pour l'épiscopat et le clergé de France. Saint-Louis deviendra, comme le séminaire de Santa-Chiara, comme la maison des Sulpiciens et comme celle des RR. PP. missionnaires du Sacré-Cœur d'Issoudun, une pépinière de prêtres affermis dans les fortes disciplines ecclésiastiques.

Le Pape, dans son discours aux cardinaux, en réponse à leurs félicitations à l'occasion de l'anniversaire de son élection au pontificat, a exprimé le regret de voir se renouveler les attaques et les insultes à l'Eglise dans presque tous les pays du monde. En conséquence, un jubilé extraordinaire aura lieu, cette année, dans toute la chrétienté afin de prier le Tout-Puissant de faire luire de meilleurs jours pour l'Eglise.

Le Souverain Pontife a commis à la Sacrée Congrégation des Rites le soin d'examiner si et de quelle manière, étant données les circonstances actuelles de la ville de Rome, on pourrait accomplir la cérémonie solennelle de la canonisation du Bienheureux Joseph Labre et du Bienheureux Jean-Baptiste de Rossi, dont les procès apostoliques sont déjà terminés. On croit savoir que plusieurs consultants des Rites tendent à résoudre la question d'une manière affirmative, c'est à dire dans le sens de l'accomplissement de la cérémonie susdite, en vue de la gloire qui en rejaillirait sur toute l'Eglise et eu égard surtout au long intervalle qui s'est écoulé depuis la dernière canonisation.

Quant à la manière d'accomplir la cérémonie susdite, ils seraient d'avis que le Saint-Père, sans assister dans l'intérieur de la Basilique Vaticane, promulguât solennellement le décret de canonisation dans la vaste salle superposée au vestibule de la Basilique, en présence du Sacré-Collège, de la prélature et des personnages invités pour la circonstance. En même temps un cardinal spécialement délégué par le Souverain Pontife présiderait, dans l'intérieur de Saint-Pierre, les cérémonies publiques de la canonisation, c'est-à-dire la messe solennelle, le chant des hymnes en l'honneur des nouveaux saints et l'ostension des grands tableaux représentant les principaux traits de leur vie et les miracles opérés à leur intercession. Tous les détails de ce projet ont été soumis au Saint Père, et la décision définitive est attendue prochainement.

FRANCE.—La Commission chargée d'examiner le projet du général Farre qui a pour but de régler la condition,

au point de vue des obligations militaires, des ministres des cultes, manifeste sa haine anticléricale.

A l'unanimité moins une voix, elle accepte le principe de l'assujettissement des congréganistes aux obligations militaires; mais non contente des mesures adoptées par le général Farre, elle veut aggraver le sort des séminaristes, pour tarir la source du clergé paroissial, ainsi que l'a déclaré, dans sa magnifique adresse au Parlement, S. E. le cardinal Guibert.

Comme, d'après le projet du général Farre, les ministres des cultes devront être appelés, en temps de guerre, aux fonctions d'infirmiers et d'ambulanciers, ils devront faire préalablement le service d'un an dans les hôpitaux militaires.

La majorité radicale, considérant que cette mesure est trop favorable au clergé, et prenant au mot le cri de haine de son chef, veut astreindre les ministres des cultes au service des armes, dans les corps de troupe.

Ce projet de MM. Labuze et Paul Bert, sur le service militaire des ecclésiastiques, a été enterré. La Chambre, sur la demande du ministre de la guerre, a renvoyé l'examen de ce projet après la discussion de celui déposé par le général Farre sur les dispenses du service militaire.

La question du divorce est venue en discussion à la Chambre des députés. Après avoir chassé l'enseignement religieux de l'école, il était naturel de s'attaquer aux saintes vertus du foyer domestique.

L'approche des élections générales rend sages ministère et majorité; on a craint que l'adoption du divorce, le rétablissement de cette infraction légale réprouvée par la doctrine catholique, par la nature, par la justice, par la morale et l'intérêt social, ne fût dans nos campagnes, où la foi catholique est profondément enracinée, une cause de revirement politique contre le régime actuel. La discussion des articles du projet sur le divorce a été rejetée par 261 voix contre 225. M. Louis Legrand, Brisson et Cazot ont combattu le projet qui a permis à M. Léon Renault et Naquet de placer leurs discours académiques préparés depuis longtemps, sur cette scabreuse matière. Les organes de l'opportunisme espèrent prendre leur revanche avec la nouvelle chambre, et faire triompher sans peine le divorce!

Les adhésions épiscopales à l'admirable lettre adressée par S. E. le cardinal Guibert aux membres du parlement, s'élèvent déjà à plus de cinquante. Les adhésions sont toutes énergiquement motivées. Celle de Mgr l'évêque d'Orléans est adressée aux députés du Loiret.

IRLANDE.—L'archevêque McCabe vient, dans une lettre pastorale, de blâmer les relations que Parnell a entretenues, pendant son séjour à Paris, avec Rochefort et Victor Hugo.

AMÉRIQUE.—On écrit de New-York à l'Univers: "Les ordres religieux s'implantent chez nous sans la moindre opposition. Ils n'ont pas besoin de se faire autoriser. Partout les portes leur sont ouvertes; on leur ouvre aussi les cœurs et les bourses. Nous comptons ici vingt-deux ordres religieux; ils existent, non pas dans une seule ville, mais ils se ramifient, comme les nerfs vigoureux

d'un corps vivant, dans toute l'Amérique du Nord jusqu'à ses confins les plus reculés.

“Les Jésuites se tiennent partout; nous avons aussi des Lazaristes, des Sulpiciens, des Franciscains, des Capucins, des Bénédictins, des Dominicains, des Augustiniens, des Rédemptoristes, des Passionnistes, des Paulistes, des Oblats de Marie-Immaculée, les Pères de la Miséricorde, les Pères de Saint-Joseph, les Maristes, les Pères du Saint-Esprit, les Pères de Sainte-Croix, ceux de la Congrégation de Notre-Dame, des Carmes, des missionnaires du Sacré-Cœur d'Issoudun, des Trappistes, des Frères instituteurs appartenant à une douzaine de congrégations différentes.

“Les congrégations de femmes sont encore plus nombreuses; elles tiennent les écoles paroissiales, soignent les malades, élèvent les orphelins, recueillent les enfants trouvés, etc. Les Petites-Sœurs des Pauvres ont déjà bâti une vingtaine de maisons de refuge pour les vieillards.

“Nous avons cependant beaucoup de francs-maçons; seulement ils travaillent dans l'ombre; il se tiennent en bas, dans les souterrains. Nous autres, catholiques, nous sommes en haut; comme de vrais enfants de lumière, nous travaillons à ciel ouvert.”

PRUSSE.—Le Reichstag de Berlin vient de rejeter, à la majorité de 254 voix contre 115, la motion de M. Windthorst, qui demandait l'abrogation de la loi impie et inique défendant au prêtre de dire la messe et d'administrer les saints sacrements en dehors de la paroisse à laquelle il appartient, n'importe dans quelle circonstance. La discussion qui a eu lieu à ce sujet a démontré avec la dernière évidence les funestes effets du Kulturkampf, et la coupable folie d'un gouvernement qui s'obstine à continuer cette guerre insensée à la religion catholique.

En effet, M. Windthorst a établi en chiffres précis, puisés dans les documents officiels: 1° que la population catholique de la Prusse, si odieusement opprimée, forme plus d'un tiers de la population générale du pays, c'est-à-dire 8,800,000 âmes sur 24,000,000; 2° que cette population est non-seulement privée de ses évêques, mais que, sur 4,604 paroisses, il y en a 1,103, comprenant une population de 2,085,000 âmes, où il n'y a pas de curé, et dans plus de la moitié de ces mêmes paroisses pas même de vicaires pour remplacer les curés absents.

“Ma proposition, a dit en terminant l'éloquent défenseur des droits catholiques, ne tend qu'à préparer le rétablissement d'une paix définitive. Nous approchons du carême et du temps pascal, époque où les besoins religieux sont plus considérables que jamais. Je vous supplie encore de nous permettre de recevoir les saints sacrements de nos prêtres, comme nous l'ordonne notre religion. Permettez-nous d'entendre la sainte messe et d'y prier pour le rétablissement de la paix et pour la prospérité de la patrie. Si vous accueillez ma demande, vous permettrez à quelques prêtres de reprendre leur place dans l'édifice solide de l'Église catholique; mais n'allez pas croire que cette Église soit si faible qu'elle doive tomber faute de ses prêtres! Supposons que vous atteigniez votre but: savez-vous ce qui arrivera? Les missionnaires viendront en Prusse, comme ils vont en Chine et au Japon. Vous riez! La législation religieuse de la Chine et du Japon,

sous certains rapports, blesse moins la liberté que ne le font les lois prussiennes. Tout ce que je veux, c'est de pourvoir de quelque manière aux besoins les plus urgents, en attendant que nous puissions clore à jamais l'ère du Kulturkampf. Jusqu'à ce que nous obtenions cette solution radicale, nous sommes bien décidés à ne pas déposer les armes un instant, à ne nous reposer jamais! Ce n'est pas nous qui désertons la cause du devoir et de la justice! Mais prenez garde que le pays allemand n'arrive à se convaincre qu'une majorité protestante s'est donné pour mission d'opprimer la minorité catholique. Prenez garde de créer une Irlande au sein de l'Allemagne.”

La motion de M. Windthorst a été rejetée, mais la discussion ne restera pas sans fruits. Les discours du grand orateur catholique ont fait entendre des protestations qui auront un long retentissement en Allemagne. Déjà l'on annonce que, dans les provinces rhénanes et dans l'Allemagne du Sud, il s'organise des meetings catholiques pour appuyer les revendications que M. Windthorst a soutenues devant la Chambre. Cette “nouvelle Irlande” ne se lassera pas d'exposer ses griefs; sa foi se fortifie dans la lutte: les accents si profondément catholiques des discours de M. Windthorst compenseront en quelque sorte les prédications que les prêtres ne peuvent plus porter aux fidèles.

D'ailleurs, le Parlement prussien n'est pas au bout de ses peines. Voici que M. Windthorst a déjà déposé une autre proposition demandant la restitution du traitement des évêques et du clergé. Lorsque cette nouvelle proposition sera rejetée, une troisième viendra: il faudra que le gouvernement boive jusqu'à la lie la honte de sa tyrannie antireligieuse.

Variétés.

RÉCIT DE L'INVALIDE.

I

Un invalide et un petit bourgeois causaient paisiblement. Ni l'un ni l'autre n'étaient sots, mais leurs lumières n'éclairaient point des horizons lointains; par cela même qu'ils s'en tenaient à ce que leurs yeux avaient vu en frappant leur esprit, ils risquaient moins de s'égarer: de plus savants auraient cherché à tout expliquer, et l'obscurité se serait faite.

Le petit bourgeois dit à l'invalide:

“Ce qui me surprend le plus dans le militaire est la familiarité qu'il contracte avec la mort. Je me crois aussi courageux que mes voisins, j'ai souvent risqué ma vie, eh bien! le spectacle de la mort me trouble infiniment. J'éprouve en même temps une émotion morale et une malaise physique. L'instinct de la conservation s'étend au delà de notre personne, j'en vois le témoignage dans cette révolte de tous les sens en présence de la mort d'autrui. Il semblerait que chacun est atteint dans sa propre vie, ou qu'une voix lointaine lui fait entendre un avertissement.

“Je suis donc étonné de voir des hommes d'une douceur extrême, sensibles jusqu'à verser des larmes sur les

pages d'un livre, prendre l'habitude d'ôter la vie à leur prochain.

“ N'avez-vous jamais ressenti un trouble douloureux au spectacle de la mort ? Et parmi ces morts si diverses, en est-il dont l'impression ait été plus profonde ? ”

L'invalidé se recueillit un instant, et dit au petit bourgeois :

“ Pendant ma longue carrière, j'ai vu la mort sous mille aspects. Excepté quatre, les autres se confondent dans mes souvenirs. Il en est une surtout qui a remué mon âme si profondément, que ma dernière pensée invoquera cette mort, la plus sublime que j'aie vue. ”

II

Cédant aux prières du petit bourgeois qui demandait le récit des quatre morts, l'invalidé reprit : “ Dans ma jeunesse, je servais en Afrique sous le général Lamoricière. Pendant l'expédition de Mascara, je fus placé en sentinelle au poste le plus près de l'ennemi. J'étais sur un terrain couvert de broussailles et de palmiers nains, depuis deux heures après minuit jusqu'à quatre heures du matin ; l'obscurité la plus profonde régnait autour de moi, le silence n'était troublé que par le cri des chacals et le passage rapide des animaux sauvages qui faisaient frissonner les buissons.

J'étais immobile, prêtant l'oreille, lorsque, un peu avant trois heures, j'entendis des branches se briser ; je me baissai pour mieux entendre, et crus voir briller dans l'obscurité deux yeux flamboyants. Était-ce un loup, un lion, un homme ? Ces deux yeux immobiles étaient fixés sur moi. Reculer d'un pas et tirer mon coup de fusil fut l'affaire d'un instant. Lorsque la fumée se fut dissipée, je ne vis plus rien, aucun bruit ne se fit entendre.

Je pensai que mon coup mal dirigé avait mis en fuite, l'animal sauvage, mais par prudence je m'éloignai d'une vingtaine de pas.

Le jour commençait à poindre à quatre heures du matin, lorsque le caporal de pose vint me relever de ma faction. Chose singulière, le poste n'avait pas entendu mon coup de fusil.

“ Ah ! s'écria le caporal, voilà un citoyen qui a son compte ! ” et ce disant, il repoussait de la crosse de son fusil le corps d'un Bédouin. Celui-ci, la poitrine traversée d'une balle, se tordait dans les plus horribles souffrances. Cette agonie durait depuis longtemps et le corps s'était tellement contourné que la forme humaine avait disparu ; la bouche semblait immense, les yeux enfoncés lançaient des éclairs.

C'étaient les déchirements de la matière, la fin du corps, la suprême souffrance.

— Parlez moi d'une autre, dit le petit bourgeois. — Soit, répondit l'invalidé.

Nous étions sur les remparts de Sébastopol. Deux assauts avaient été repoussés, et le régiment tout sanglant se reformait pour tenter un nouvel effort. Le colonel leva son épée, les tambours battirent la charge et, tête baissée, chacun de nous se précipita dans la fournaise.

Un bruit formidable remplissait l'air. On respirait la fumée, la poudre, le sang ; on foulait aux pieds ceux qui

tombaient. J'étais au premier rang, et une sorte de barricade nous arrêta, tandis que le désordre se mettait parmi nous. Deux minutes de plus, et nous reculions pour ne pas revenir, car nous étions trop affaiblis. Les voix des commandements étaient couvertes par le tumulte, le grondement de l'artillerie et le sifflement des balles. Alors, je vis un jeune sous-lieutenant, à peine âgé de vingt ans, se précipiter en avant, le drapeau du régiment dans la main. Arrêté par de larges pierres fort élevées, il était aussi près de l'ennemi que de nous et dominait toute la scène, il nous montra le drapeau, s'enveloppa dans ses replis et tomba mort, percé de cent balles.

Ce fut un élan sublime, une course folle, un véritable délire. Nous voulions tous imiter notre officier, mourir dans les plis de notre drapeau.

Malakoff était pris.

Voilà ce que nous nommons la mort glorieuse, la mort utile, la mort du soldat. L'âme domine le corps, le cœur est grand, et Dieu bénit de telles morts.

L'invalidé se tut et redressa son front.

III

— Continuez votre récit, dit le petit bourgeois.

L'invalidé alluma un cigare offert par son compagnon et prononça ces paroles d'une voix lente : — Pendant la campagne d'Italie, après la bataille de Magenta, mon régiment fut embrigadé avec le 182^e. Je rencontrai dans le corps un camarade d'enfance, un intime ami de jeunesse ; il se nommait Noël, et je le considérais comme un frère, un bon et brave soldat. Noël avait un caractère violent ; puni souvent pour actes d'indiscipline il semblait parfois exalté jusqu'au délire. En campagne, la discipline doit être plus rigoureuse que dans les garnisons, vous le savez. Mais peut-être ignorez-vous que l'armée française laissait fort à désirer sous le rapport du respect et de l'obéissance.

Un jour Noël insulta de la façon la plus grave un officier du génie. Il lui arracha même son épée, que l'officier avait saisie pour se faire respecter. Noël brisa la lame et jeta les débris à ses pieds.

Le conseil de guerre prononça contre lui la peine de mort. Savez-vous, monsieur, ce qu'est le parrain d'un soldat condamné à être fusillé ? Vous l'ignorez ; vous ignorez aussi que la peine de mort n'est infamante qu'autant qu'elle est précédée de la dégradation. Or, Noël ne devait pas être dégradé.

Le parrain est le meilleur ami du condamné : il lui bande les yeux au moment de l'exécution, il le fait agenouiller, et, s'il fait partie du peloton d'exécution, il vise au cœur. Noël me choisit pour son parrain. Je passai près de lui les dernières heures, il s'appuya sur mon bras pour aller au terrain. Il me pressa sur son cœur, et je plaçai mon mouchoir sur ses yeux. Lorsqu'il eut le genou droit en terre, je serrai sa main, et lui prononça ces mots : Adieu, mon ami !

M'approchant du peloton d'exécution, je dis aux camarades : “ Visez bien, pour ne pas le manquer ; ne le faites souffrir. ”

Les armes furent apprêtées en silence. L'adjutant fit

un signe avec son sabre et les soldats mirent en joue ; l'adjutant abaissa vivement le sabre, et une détonation formidable se fit entendre. A travers un nuage de fumée, je vis le corps de Noël rouler dans la poussière, puis le peloton défila devant le cadavre sanglant.

Alors je m'approchai de mon vieil ami, et sur son front brisé je déposai un baiser.

Nous creusâmes une fosse dans le verger voisin, et je plaçai le corps de mon ami au pied d'un olivier.

Croyez, monsieur, que je souffris cruellement de cette mort.

—Il est impossible, dit le bourgeois, qu'aucune autre vous ait laissé une plus profonde impression,— Vous vous trompez, répondit l'invalidé.

IV

Ecoutez donc mon récit. J'étais en garnison à Paris, lorsque je fus commandé de garde et placé dans un poste non loin de Saint-Sulpice ; nous étions dix hommes, sous les ordres d'un sergent et d'un caporal.

Assis sur le banc devant le corps de garde, je fumais en suivant d'un regard distrait les passant saffairés. La sentinelle fit entendre le cri : *Aux armes !* Le sergent n'eut que le temps de commander : *A droite alignement — genoux terre.*—C'était le bon Dieu qui passait. Le sergent dit alors : *Numéros 4 et 5 marchez.* J'avais le numéro 4. Je suivis le prêtre avec le caporal et un camarade. Après avoir parcouru quelques rues, où chacun saluait respectueusement—c'était en 1868,—nous fîmes halte devant une porte.

La maison, de modeste apparence, était habitée par des ouvriers. Au rez-de-chaussée se trouvait un atelier de menuisier à gauche, et un relieur à droite. A l'extrémité de la Tour s'élevait une autre maison basse, sombre, mais fort propre. Après avoir traversé la cour et franchi un étage, nous entendîmes plusieurs personnes accourir. Une porte s'ouvrit, et je vis un petit appartement bien tenu, dans lequel deux femmes âgées et une petite fille se tenaient à genoux, les mains jointes.

Le prêtre fut conduit dans la chambre à coucher, où je le suivis avec le caporal et une dizaine d'ouvriers et d'ouvrières en tenue de travail. Au pied du lit, une femme âgée cachait sa tête dans son tablier, immobile et muette. Le prêtre fit un signe, et chacun s'agenouilla. Je levai les yeux et le mourant m'apparut. On le souleva en appuyant ses épaules sur l'oreiller. Sa tête découverte se montra dans toute sa beauté. Le regard déjà voilé errait sur les spectateurs, les lèvres dessinaient un vague sourire. Un rayon de bonheur illuminait le front, tandis que les mains pressaient sur la poitrine un crucifix d'ébène.

J'ai vu les joies et les bonheurs de la terre, et jamais, je vous le jure, je n'avais assisté à ce ravissement. Ce n'était pas la mort qui venait, mais une vie meilleure, éternelle, que cet homme voyait. Il semblait prêter l'oreille à des chants lointains, et lorsqu'il levait les yeux vers le Ciel, des étincelles brillaient sous ses paupières.

Je ne saurais vous dire ce que j'éprouvai. Ma tête se courba, et pour la première fois de ma vie j'entendis la voix de Dieu. Pour la première fois je compris ce qu'est la mort. Je puis comparer ce que je ressentis à une vio-

lente secousse, au réveil en sursaut après un pénible sommeil. Mon regard se fixa sur cet ouvrier mourant, et il me parut entouré d'une auréole, comme on en voit dans les tableaux au-dessus des autels.

Le lendemain, je revins dans cette maison. L'homme était mort. J'entrai dans l'église de Saint-Sulpice, et je priai longtemps pour la première fois.

Le jour d'après, je suivais le convoi de cet inconnu en compagnie d'ouvriers, ses compagnons. Lorsque je jetai l'eau bénite sur la terre fraîchement remuée, mes yeux s'emplirent de larmes.

Je croyais, j'avais la certitude. Ah ! monsieur, que ne suis-je un écrivain pour exprimer ce qu'est la mort du chrétien ! Mais, croyez-en un pauvre soldat inorant, ceux qui ne voient pas le bon Dieu, ceux qui ne le prient pas, sont aveugles ou fourbes.

—Je pense comme vous, répondit le petit bourgeois, et il tendit la main à l'invalidé en disant : " Au plaisir de vous revoir, mon ami "

Général AMBERT.

William O'Brien, chevalier de Pie IX.

William O'Brien, soldat de la brigade irlandaise et membre distingué de l'Association des vétérans pontificaux, des Etats-Unis, est décédé à Bayonne, N. J., le vendredi, 13 janvier dernier. Il naquit dans le comté de Limerick, en Irlande, en 1840, et lorsque la jeunesse irlandaise fut enflammée d'enthousiasme à la nouvelle de l'invasion des Etats romains, il s'engagea dans la brigade irlandaise pontificale.

Il fut envoyé de Cork à Rome, servit dans les différentes provinces des Etats de l'Eglise, et enfin rejoignit les quartiers généraux de la brigade, à Spolète. Il fut choisi par le général La Moricière pour faire partie de sa garde personnelle, arriva à Macerata et de là, marcha sur Lorette.

A la désastreuse bataille de Castelfidardo qui arriva le 18 septembre 1860, il déploya le plus grand héroïsme. Durant la journée, il rallia quelques-uns de ses camarades et réussit à repousser les corps nombreux de cavalerie sarde qui essayaient d'enlever les canons confiés à la compagnie irlandaise. Dans cette action, il fut grièvement blessé, fait prisonnier sur le champ de bataille et emmené à Gènes.

Après une longue convalescence, il fut libéré ; mais il retourna à Rome et servit quatre ans sous le drapeau pontifical, à la défense des derniers restes du pouvoir temporel du Saint-Père.

Il fut décoré de l'Ordre de Pie IX, le plus élevé des ordres pontificaux.

O'Brien revint en Irlande, en 1868, et se fit bientôt remarquer dans le mouvement pour la libération de sa patrie. Il devint *suspect* et fut obligé d'émigrer en Amérique pour éviter d'être arrêté.

Les vétérans, sous le commandement du capitaine John Kirwan, se réunirent en uniformes, reçurent le corps avec les honneurs militaires au débarcadère de la rue Courtland et se dirigèrent de là à la station de la rue Grand, où un convoi spécial les transportèrent au cimetière du Calvaire.

Le cercueil fut porté sur les épaules de ses camarades à la chapelle mortuaire. Là, ils s'agenouillèrent et récitèrent les prières pour les morts, après quoi le convoi funèbre se dirigea vers la tombe où le commandant fit un discours dans lequel il donna en exemple aux vétérans la constance et le courage déployés par leur camarade défunt à la défense du pouvoir du St. Siège.

En William O'Brien, la cause du pouvoir temporel a perdu un fidèle champion et l'Irlande un vaillant et dévoué fils.

Qu'il repose en paix.—*The Catholic Review, New York.*

Nous sommes heureux de porter à la connaissance des camarades la lettre suivante du brave père Charlis, telle que nous la transmet M. le président général Vallée.

Rome, 25 décembre 1880.

MONSIEUR LE CHEVALIER C. A. VALLÉE,

Prés. Gén. de l'Union Allet, Québec

Bien cher Président et camarade,

Sous le coup de l'émotion causée par la grande et imposante fête de Noël que nous célébrons en ce jour, je ne puis m'empêcher de reporter mes souvenirs vers mes anciens camarades que j'aime tant.

Je te prie donc d'être auprès des membres de l'Union Allet, dont tu es le digne président, l'interprète des sentiments affectueux que je leur porte et de leur dire aussi combien sont ardents les vœux et les souhaits de bonheur que je forme au commencement de la nouvelle année, pour eux et pour ceux qui leur sont chers. Recommande leur bien de ma part de s'aimer toujours les uns les autres afin nous soyons toujours unis, car le grand jour du rappel approche.

J'ai le bonheur de voir l'Auguste Léon XIII très-souvent, il se porte à merveille, quoiqu'en dise la presse impie. Inutile de te parler de la sollicitude qu'il a pour ses ouailles; tu dois voir par les allocutions que vos journaux reproduisent de temps à autre, combien il nous aime— Soyons tranquilles, nous avons un rude timonnier à la barre. La tempête soulevée par le souffle de Satan ne l'empêche pas de conduire la barque de Pierre au port, car il a pour boussole la parole du Christ qui dévie pas.

Je te disais dans une lettre précédente que j'avais été malade, aujourd'hui, grâce à Dieu, je suis quasiment rétabli, pourtant je dois te l'avouer franchement, cette maladie m'a laissé une infirmité sous forme d'un appétit vorace qui me décourage par fois; car tu comprends avec mes faibles ressources je ne puis..... Tout de même je continue toujours mon service avec une grande gaieté d'âme et de cœur pour la sainte cause et pour vous tous.

Te parlerai-je un peu de mes supérieurs militaires ainsi que de mes camarades? Notre commandant, le major Lambertini, est le type du soldat chrétien par sa douceur, sa fermeté et son dévouement sans bornes au Saint-Siège et à la personne sacrée du Vicaire de J.-C., en un mot c'est un autre *Papa Allet*. Quant à notre lieutenant et à notre maréchal, je ne puis trouver de meilleurs mots pour rendre mon idée qu'en les appelant "les anges gardiens

du soldat." Les camarades sont tous de très-bons enfants, la plupart vieux de Castelfidardo. Dans nos instants de loisirs, je leur chante les vieux refrains de notre cher régiment, refrains qui nous donnaient tant de cœur et nous faisaient porter, si allègrement, le poids de nos fatigues dans nos marches militaires. D'autre fois, nous tuons le temps en jouant à quelques jeux canadiens, tels que la *main chaude*, la *jambette*, etc. La *jambette* surtout les amuse beaucoup.....

En terminant, mon cher président, je te prie de nouveau de me rappeler au bon souvenir des camarades, dis-leur combien je les aime et surtout que le père Charles ne les oublie pas dans ses faibles et indignes prières au tombeau des Saints Apôtres Pierre et Paul.

Tout à toi en Léon XIII,

CHARLES PAQUET,

Gendarme.

Vatican, Rome.

Lettre de M. le comte de Chambord sur le pouvoir temporel.

Le 6 février dernier, a été mis aux enchères, à l'hôtel des ventes, un précieux autographe de Monsieur le comte de Chambord au sujet du pouvoir temporel des Papes. Cette lettre date de 1860. Elle avait été adressée à M. Villemain, à propos de son écrit: *La France, l'Empire et la Papauté*.

L'autographe de cette lettre a été poussé jusqu'au chiffre de 995 francs.

Venise, 25 janvier 1860.

Vous venez, monsieur, de rendre à la religion et à la société un service dont, pour ma part, j'éprouve le besoin de vous remercier. Une politique ténébreuse a cru le sens moral assez éfaibli, et l'opinion suffisamment comprimée, pour pouvoir impunément, sous une vaine apparence du zèle et de feinte douceur, justifier, encourager, favoriser, après avoir solennellement promis de l'empêcher, une odieuse application, dont la conséquence inévitable serait de mettre bientôt partout la force à la place du droit. En effet, quelle possession plus antique, plus légitime, plus digne par sa faiblesse même de tous les respects, plus souvent garantie par les traités, plus universellement proclamée nécessaire au repos du monde, que le domaine temporel de la papauté? Comment ne pas reconnaître dans cette œuvre des siècles une disposition de la Providence, qui a voulu assurer par là au Chef de l'Eglise, source principale et centre vénéré de la civilisation chrétienne, l'indépendance spirituelle dont il a besoin pour remplir sa sainte et salutaire mission! Qui ne comprend qu'annuler un droit si sacré, c'est annuler tous les droits; que dépouiller le souverain dans la personne du successeur de saint Pierre, c'est menacer tous les souverains, et que renverser son trône dix fois séculaire, c'est saper les fondements de tous les trônes? Il est triste de voir la France servir ainsi d'instrument, contre sa conscience, son cœur, ses traditions, tous ses intérêts, à des entreprises qui ne peuvent aboutir qu'à de nouveaux bouleversements.

Aussi, dans ce commun péril, aux voix épiscopales qui ont jeté le d'alarme, n'ont pas tardé à s'unir d'autres voix, non moins courageuses, non moins zélées pour soutenir la cause du droit et de la liberté, confondues et attaquées toutes deux ensemble dans leur plus auguste représentant, le Pontife-Roi. Mais nul ne l'a fait avec plus d'énergie, de raison, de talent et d'éloquence que l'auteur du remarquable écrit intitulé: *la France, l'Empire et la Papauté*. Je n'ai pu lire surtout, sans être vivement ému, ce qu'il dit en finissant au Pontife si doux, si confiant, si généreux, maintenant abreuvé de tant d'amertume: "Vivez, persistez, souffrez... Dans vos droits anciens, reconnus si longtemps et naguère encore, vous maintenez, vous défendez le droit public de l'Europe, l'inviolabilité des faibles puissances et des titres légitimes. Avec vous, vous aurez la foi de tant d'âmes catholiques, le respect du saint asile des consciences et l'amour de la liberté véritable, celle qui croit en Dieu et à la dignité morale de l'homme.

Puisse ces belles et touchantes paroles être entendues de tous!

Comme il est à regretter que, sous la pression qui étouffe aujourd'hui au fond des cœurs les plus nobles sentiments, l'absence d'une sage liberté, livrent à la merci de l'arbitraire tous les droits, tous les principes, laissés sans défense, sans protection, sans aucune garantie, les plus chers intérêts de la France, de la religion, de la société.

Recevez, monsieur, avec l'expression de ma gratitude, l'assurance de mes sentiments bien sincères.

HENRI.

Notre Prime.

Nos abonnés qui ont payé leur abonnement pour l'année courante, avant le 1^{er} février, et qui n'ont pas encore reçu la prime annoncée, la recevront dans le courant du mois de mars. Ils voudront bien nous excuser pour ce retard, causé par le grand nombre des demandes et d'autres raisons incontrôlables.

NAISSANCE.

A l'agence des sauvages du lac Manitoba, le 20 janvier dernier, M. Hirman Martineau, ex-zouave pontifical, agent des sauvages, est devenu père d'un fils.

Le 21 courant, à Saint-Henri de Montréal, M. le Dr Séverin Lachapelle, ex-zouave pontifical, est devenu père d'un fils.

DÉCÈS.

A Québec, le 6 courant, est décédé, muni de tous les secours de la religion, M. Emeric Cloutier, zouave pontifical.

Les zouaves de la section de Québec ont assisté en corps aux obsèques et ont accompagné le corps jusqu'à sa dernière demeure.

Souvenirs de voyage.

(suite)

IV.—UNE JOURNÉE DE ZOUAVE—UN ÉPISODE.

Depuis mon retour au Canada, on m'a posé bien souvent la question suivante: "Quelles étaient vos occupations journalières, lorsque vous viviez à l'ombre du drapeau jaune et blanc?" La réponse est celle-ci: Nos occupations étaient nombreuses et variées. Généralement le réveil sonnait à cinq heures. Ici tout se fait au moyen de sonneries; le clairon est notre principal commandant. Le cuisinier-en-chef et son assistant parcourent alors les différentes chambrées pour faire la distribution du *café noir*; chaque zouave en reçoit un demi-litre environ, et c'est là tout son déjeuner. Néanmoins, ce café a la propriété de *décoller* la paupière et de faire circuler le sang dans les veines.

Dix minutes après le réveil, le sergent-major fait l'appel des soldats de sa compagnie à la porte de la caserne, et l'officier de semaine passe ensuite dans les rangs pour faire l'inspection. Cette revue est le cauchemar du zouave; car c'est alors que les punitions abondent. La moindre tache sur sa tenue et un peu de poussière sur sa giberne ou ses souliers suffisent pour faire donner au soldat *deux jours de consigne* ou *quatre corvées à l'ail*. Deux jours de consigne signifient que celui qui a mérité cette punition est obligé de rester à la caserne pendant ce laps de temps

et de répondre à l'appel du caporal de garde toutes les fois que celui-ci juge à propos de rassembler les *consignés*. Si un *consigné* se passe la fantaisie d'aller faire une promenade dans la ville et qu'il soit vu par un sous-officier qui en fasse rapport au commandant de la compagnie, le délinquant sera, pour cette nouvelle faute, mis au *clou*, c'est-à-dire à la salle de police. Les corvées à l'ail n'empêchent pas de sortir, mais elles ont l'inconvénient d'exposer le coupable à faire des travaux peu enviables, telles que les corvées de quartier. Cette dernière besogne est ordinairement le partage des soldats punis de salle de police et de consigne.

L'inspection une fois terminée, nous partons pour l'exercice, soit de peloton, soit de compagnie, soit enfin de bataillon. Cet exercice dure presque toujours trois heures. C'est passablement long et fatigant; mais les heures s'écoulaient bien vite quand on manœuvre. Et puis les recrues nous donnent parfois beaucoup d'agrément, surtout les Bretons qui, comme vous le savez, ont la tête dure. Les instructeurs consacrent des semaines entières à leur faire apprendre: "*tête droite, tête gauche*," et encore il n'y réussissent pas toujours. En France, les sergents qui sont chargés des recrues bretonnes emploient, m'a-t-on dit, un moyen mécanique très-ingénieux pour faire exécuter ces premières notions de l'école du soldat. Au lieu de commander *tête droite* ou *tête gauche*, ils placent à la droite de la recrue une botte de foin et à sa gauche une botte de paille, et après avoir pris ces précautions, les instructeurs crient: *Foin*, quand il s'agit de regarder à droite, et *paille*, pour la direction opposée. De cette manière on parvient à faire quelques progrès. Cette méthode ne laisse pas que d'être très comique; on doit se croire dans un gras pâturage.

Après l'exercice, nous retournons à la caserne pour recevoir les ordres du jour, qui nous sont communiqués par les sergents fourriers. Nous savons alors ce que nous aurons à faire le reste de la journée. Quant à la 3^{me} compagnie de dépôt, son programme variait rarement: nous étions certains quo tous les jours, de onze heures à midi, il y avait inspection de tentes par le capitaine de Kermaal, et malheur à ceux qu'il trouvait en défaut!

Vers neuf heures, et toujours au son du clairon, nous courons à la cuisine chercher nos gamelles remplies de soupe. Cette soupe est faite au pain avec quelques *brins* de légumes et une *apparence* de morceau de bœuf. Voilà pour notre dîner. Pour des Canadiens, c'est-à-dire des hommes habitués à vivre sous un climat froid, ce n'est pas assez; passe pour des Italiens, qui font un bon repas avec une demi-livre de pain et un verre de vin. Aussi, dans nos premiers mois de service, plusieurs d'entre nous eurent-ils à souffrir de la faim; mais nous supportions tout avec résignation, en repétant à chaque contrariété qui nous arrivait: "C'est pour la bonne cause."

Depuis midi jusqu'au *rata*, c'est-à-dire à trois heures, nous étions maîtres de notre temps, excepté dans les chaleurs tropicales de l'été pendant lesquelles personne ne pouvait sortir de la caserne. Elles étaient *consignées* de midi à quatre heures. Les Romains avaient la coutume de dire qu'on ne voyait pendant ces heures dans les rues de Rome, que les chiens et les Anglais. Nous em-

ployions le plus souvent ces moments de loisir à nettoyer nos armes et nos accoutrements ; nous aimions à être propres, car c'est à la proprete qu'on reconnaît un bon soldat.

Le *rata*, ou repas de l'après-midi, qui remplace le souper, consiste en légumes, tels que haricots, pommes de terre, etc.; le tout humecté d'une sauce à l'eau claire. Le beurre et la graisse brillaient souvent par leur absence. Il faut bien que le caporal d'ordinaire fasse un peu de *fourbi*, s'il veut prendre une *cuite* ou deux par semaine.

Après cette cette légère collation, nous allons encore faire l'exercice jusqu'à six heures. C'est le dernier item enregistré sur la liste du service journalier, et je crois que cette liste est suffisamment remplie. Il n'y a aucune porte pour donner accès à la paresse.

La retraite sonne à 9½ heures, et une demi-heure plus tard a lieu l'extinction des lumières, ce qui veut dire : "Couchez-vous, fermez les yeux et dormez."

Tel est le thème sur lequel roulait notre musique au 3ème dépôt; il y avait parfois quelques petites variations, mais elles étaient si peu *originales* qu'il ne vaut guère la peine de les mentionner.

Lorsque je servais comme zouave pontifical, j'ai été témoin de différents épisodes qui m'ont agréablement amusé. Je vais vous en raconter un que je prends au hasard :

Nous étions encore au Janicule. Les jours et les nuits se passaient comme je viens de le décrire. Donc, de dix heures du soir à cinq heures du matin, tous les zouaves se livraient au sommeil, excepté les sentinelles préposées à notre garde. Celles-ci avaient reçu l'ordre formel de faire feu sur tout individu qui, ne répondant pas au troisième cri de "*qui vive*," continuerait à s'avancer. Par

une belle nuit de printemps, toute la caserne est mise en émoi par la détonation d'une arme à feu, prend sa carabine et chacun se dirige à la course vers la porte. C'est une alerte générale. On s'informe auprès de la sentinelle et on lui demande d'où vient la détonation qui a jeté l'alarme dans la compagnie. La sentinelle, toute tremblante de peur, répond comme suit : "Je me promenais lentement en portant les yeux de tous côtés, lorsqu'un bruit inusité se fait entendre dans les broussailles. Je m'arrête et je prête l'oreille; le bruit continue. Bientôt j'aperçois un homme *tout de blanc habillé*. Je crie : "qui vive" pas de réponse. Je répète ma question; même silence; et mon individu se tient debout à quelques pas devant moi. Je pousse pour la troisième fois le cri de "qui vive," et l'écho seul répond à ma voix. J'arme alors ma carabine et fais feu sur cet entêté. Regardez dans cette direction, ajouta le soldat jeune en désignant l'endroit avec sa carabine; vous voyez un objet blanc, n'est-ce pas? Eh bien, c'est mon homme, à qui j'ai *flanqué* une balle dans la tête." Tout le monde de courir alors à l'endroit indiqué, mais devinez ce que l'on voit?...Une borne en bois fraîchement peinte et transpercée d'une balle. "Vous pouvez voir d'ici la *binette* que fait la sentinelle quand elle se trouve en face de sa victime.

Dans les chapitres qui vont suivre, je parlerai d'abord des différentes villes que j'ai visitées lorsque j'étais en garnison en dehors de Rome, et en dernier lieu de quelques monuments de Rome chrétienne et de Rome païenne. J'ai cru qu'il était préférable de suivre cette marche, afin d'éviter la confusion. Du reste, il me semble qu'il est tout naturel de jeter un regard sur ce qui entoure un édifice, avant que de pénétrer dans l'intérieur.

(à suivre.)

Etablie

en 1852.



LORGE & CIE.

CHAPELIERS PARISIENS, en GROS et en DETAIL

21 rue St. Laurent, Montréal

Toujours en mains un assortiment complet de Casques en fourrures, Pelletteries dans les derniers goûts, etc.

LA MAISON DUPUIS FRERES

ETABLIE SUR LA

RUE STE-CATHERINE EN 1866.

LA MAISON DUPUIS FRERES

Importe directement ses Marchandises d'Europe et des Etats-Unis.

Deux fois par an, deux des frères DUPUIS vont à l'étranger faire les achats de la maison, et il est aujourd'hui reconnu que cette maison est la mieux assortie de peut-être toute la Puissance.

LA MAISON DUPUIS FRERES

a des contrats spéciaux avec les Manufactures de Tweeds du Haut-Canada, et elle a par conséquent ses Tweeds à grand marché.

LA MAISON DUPUIS FRERES

a l'agence exclusive dans le Canada pour la vente des superbes TISSUS NOIRS et de DEUIL des célèbres Manufactures Européennes Londrill, Wulf & Co., de Bradford, Angleterre, et de Richard Duluy & Cie., de Lyon, France.

Ce sont ces riches Tissus de Deuil qui sont si recherchés dans le monde entier.

Si, à tous ces avantages, on ajoute que la maison DUPUIS FRERES administre ses affaires avec beaucoup d'ordre et d'économie, sans préjudice toutefois au service qui est parfait, on comprendra comment elle peut vendre ses Marchandises aux prix du gros et par conséquent à 20 et 25 par cent meilleur marché que tout autre détailleur.

Une visite est respectueusement sollicitée à la

MAISON DUPUIS FRERES,

605, Rue Ste-Catherine, Coin de la Rue Amherst,

ENSEIGNE DE LA BOULE NOIRE,

MONTREAL.